



RUN ARCHERY



Synthèse du règlement

RUN ARCHERY



Organisé par :

Contact :

Michèle MUESS, Présidente de la STAM

Tél : 06 11 55 29 97

Courriel : contact@runarchery-alsace.fr

muessmi@wanadoo.fr

Le règlement dans son intégralité est téléchargeable sur le site de la [FFTA](#), il fait référence en cas de problème.

1. Admission à la course :

L'inscription à la compétition suppose que le titulaire présente

1.2 Pour les licenciés

une licence compétition en cours de validité délivrée par la FFTA comportant la mention "pratique du tir à l'arc en compétition et pratique de la course à pied en compétition" ou "pratique du Run Archery en compétition" ou "apte aux activités sportives en compétition ou apte aux activités physiques et sportives en compétition".

(Au moins une de ces mentions figure sur votre licence si vous avez choisi le tir à l'arc en compétition et coché OUI à la question concernant le Run Archery).

Si tel n'est pas le cas, merci de vous rapprocher de votre club afin que votre licence soit modifiée.

1.3 Pour les non licenciés ou ATP

Un PASS RUN-ARC délivré par la FFTA en cours de validité (pass valable 3 jours). L'obtention du Pass RUN-ARC est de la responsabilité du compétiteur et doit être présenté le jour de la compétition lors du retrait du dossard. Toute absence de pass RUN-ARC pour les non licenciés ne permettra pas de prendre le départ. Vous pouvez l'obtenir en cliquant sur le lien suivant : <https://ffta-goal.multimediabs.com/licencesgrandpublic/init>.

Un certificat médical comportant l'une des mentions suivantes :

- apte aux activités sportives en compétition ou apte aux activités physiques et sportives en compétition
- apte au tir à l'arc en compétition et pratique de la course à pied en compétition
- apte à la pratique du Run-Archery en compétition

2. Matériel de tir

- tout type d'arc est autorisé à l'exception des arcs à poulies ou compound,
- les accessoires autorisés, sous réserve qu'ils ne dépassent pas plus de 5 cm de l'arc, sont les mêmes que :
 - ceux de l'arc classique pour la discipline de tir en extérieur (sauf la stabilisation),
 - ceux de l'arc de chasse ou l'arc droit en discipline de parcours,
 - ceux de l'arc nu en discipline de parcours,
 - l'usage du carquois d'arc est interdit
 - le harnais fixé à l'arc est autorisé et fait partie des éléments qui peuvent dépasser de plus de 5cm de l'arc. Les flèches peuvent être fixées sur le harnais (règlement sportif, A2)

Pour les non licenciés FFTA, un arc et des flèches seront prêtés par la STAM. Ils devront être rendu au greffe à la fin de la course.

3. Equipement de l'athlète

- les protections telles que plastron, palette sont autorisées,
- le concurrent doit avoir des chaussures et des vêtements adaptées à la course à pied,
- les dossards, fournis par l'organisateur avec leurs fixations, doivent être portés par l'athlète sur le torse et dans le dos, de façon visible et lisible à tout moment de la course,
- le carquois de dos est permis à condition que les flèches soient maintenues lors de la phase de course, pointes non visibles.
- le participant doit avoir au minimum 12 flèches pour pouvoir pratiquer la course "compétition" et 6 flèches pour participer à la course enfant.

4. Les catégories autorisées

aucune distinction par type d'arme ne sera faite

Date de naissance	Catégorie	Type de course
entre le 01.01.2006 et le 31.12.2012	Enfants femme (EF) Enfants homme (EH)	Run Archery Enfants
entre le 01.01.2003 et le 31.12.2005	Cadettes femme (JF) Cadets homme (JH)	Loisir/ Complète (RAT)
entre le 01.01.2000 et le 31.12.2002	Juniors femme (JF) Juniors hommes (JH)	Loisir/ Complète (RAT)
entre le 01.01.1981 et le 31.12.1999	Séniors 1 femme (S1F) Séniors 1 homme (S1H)	Loisir/ Complète (RAT)
entre le 01.01.1961 et le 31.12.1980	Séniors 2 femme (S2F) Séniors 2 homme (S2H)	Loisir/ Complète (RAT)

5. Formats de compétition et course

La STAM organise, cette année, un Run Archery Tour et propose plusieurs formules de course adaptées aux compétiteurs de la discipline mais également à ceux qui désirent découvrir la discipline. Vous avez donc la possibilité de vous inscrire aux courses suivantes :

- Course Loisir,
- Course Complète (comptant pour le classement national Run Archery Tour)
- Course par équipes (Relais)
- Course Enfants
- Challenge Entreprise

Pour chaque course, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. La course par équipes ou Relais peut être intégrée dans les différents formats de course cités ci-dessus à l'exception de la course enfants.

Pour les catégories Cadets(tes) et Séniors, chaque athlète doit tirer 4 flèches.

Pour la catégories enfant, chaque athlète doit tirer 3 flèches.

Si une catégorie compte moins de 3 participants, la STAM se réserve le droit de la regrouper avec une autre catégorie afin de permettre aux athlètes de disputer des finales tout en respectant une équité sportive.

5.1 Définition de la course Loisir

samedi après-midi :

- 1 km de course à réaliser 4 fois
- nombre et type de tir :
 - 1^{er} tir debout
 - 2^{ème} tir 1 genou à terre
 - 3^{ème} tir debout
- boucle de pénalité : la flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 150 m)

5.2 Définition de la course complète (Run Archery Tour)

samedi après-midi :

5.2.1 Phases qualificatives

- 1 km de course à réaliser 4 fois
- nombre et type de tir :
 - 1^{er} tir debout
 - 2^{ème} tir 1 genou à terre
 - 3^{ème} tir debout

- boucle de pénalité : chaque flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 150 m)

dimanche :

5.2.2 Phases éliminatoires

- 400 m à réaliser 3 fois,
- nombre et type de tir :
 - 1^{er} tir debout
 - 2^{ème} tir 1 genou à terre
- boucle de pénalité : chaque flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 60 m),
- 4 flèches à tirer à chaque passage. Si les cibles ne sont pas atteintes, l'athlète peut utiliser 2 flèches supplémentaires uniquement, et ceci à chaque tir,

5.2.3 Phases Finales

Les premiers de chaque groupe participent à la finale.

- 400 m à réaliser 3 fois,
- nombre et type de tir :
 - 1^{er} tir debout
 - 2^{ème} tir 1 genou à terre
- boucle de pénalité : chaque flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 60 m),
- distance de tir : 18m,
- diamètre de la zone à toucher : 16 cm
- 4 flèches à tirer à chaque passage. Si les cibles ne sont pas atteintes, l'athlète peut utiliser 2 flèches supplémentaires uniquement, et ceci à chaque tir.

5.2.4 Phases de classement

- 400 m à réaliser 3 fois,
- nombre et type de tir :
 - 1^{er} tir debout
 - 2^{ème} tir 1 genou à terre
- boucle de pénalité : chaque flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 60 m),
- 4 flèches à tirer à chaque passage. Si les cibles ne sont pas atteintes, l'athlète peut utiliser 2 flèches supplémentaires uniquement, et ceci à chaque tir,

5.3 Définition du Run Archery Enfants

- boucle de course : 250m à réaliser 3 fois
- nombre de tirs : 2 toujours debout
- boucle de pénalité : chaque flèche hors zone équivaut à un tour sur l'anneau de pénalité (1 tour = 35m)
- distance de tir : 8 m
- 3 flèches à tirer à chaque passage
- diamètre de la zone à toucher : 24 à 30 cm
- pas de phases finales mais un classement en fonction du temps de course, tirs inclus

Généralités :

- Toutes les flèches doivent être tirées quelle que soit la catégorie. Dans le cas contraire, une pénalité sera donnée à l'athlète concerné.
- La course s'effectue arc à la main ou fixé sur un harnais.
- Une fois prêt et avant les phases de qualification, l'athlète doit se présenter auprès des arbitres pour le contrôle du matériel.
- Si l'athlète possède 2 arcs, il doit positionner le second arc dans la zone du stand de tir.
- Avant le 1er départ de chaque course, les candidats qui n'ont pas de carquois de dos déposent les flèches dans des plots situés à l'entrée de la zone de tir. Ces plots portent le numéro de dossard de l'athlète propriétaire des flèches déposées.
- Dans le cas où un athlète perd du temps en raison d'une erreur qui ne lui est pas imputable, l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié.
- A l'exception de la course enfant, tous les tirs se font à 18m sur une cible de 16 cm de diamètre.

6. Entraînement et échauffement

Les athlètes qui participent à la manifestation peuvent utiliser les installations de course et de tir, de leur catégorie, pour s'échauffer. Tous les concurrents qui participent à l'entraînement doivent porter leur dossard.

L'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes. Tous les entraînements cesseront 15 minutes avant le début de la compétition.

7. La course

Si un athlète constate qu'un autre athlète a un accident, il doit le signaler au premier organisateur rencontré sur le parcours.

Si un athlète se retire de la compétition avant l'arrivée, il doit en informer le premier organisateur qu'il rencontre.

Les athlètes peuvent se ravitailler pendant la course. Les boissons peuvent être transportées par les compétiteurs ou leur être données dans une zone prévue à cet effet.

8. Le tir

Pendant que l'athlète est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

Les athlètes, au tir debout, ont les deux pieds de part et d'autre de la ligne de tir.

Les athlètes, lorsqu'ils tirent à genoux, ne doivent poser qu'un seul genou sur le sol en se plaçant à cheval sur la ligne de tir.

Lors du tir, si deux flèches atteignent une même zone, l'une d'elle est considérée manquée et occasionnera une boucle de pénalité.

Si un athlète refuse de tirer ses quatre flèches, une pénalité de deux minutes par flèche non tirée lui sera imposée.

9. Incidents matériel

Tout athlète qui rencontre un problème (matériel de tir ou flèches) durant le tir doit lever la main et dire « flèche » s'il a un problème de flèche ou « arc » s'il a un problème d'arc, ceci afin que l'arbitre ou les organisateurs puissent réagir au plus vite.

Un athlète peut réparer son arc pendant une compétition à condition de ne recevoir l'aide de personne.

Un arc endommagé pendant la compétition, peut être échangé par l'arc de remplacement du candidat s'il en possède un, ou un arc de l'organisateur si c'est un prêt de matériel.

Il n'y aura aucune compensation de temps pour un incident de tir ou un changement d'arc ou de flèches.

10. le droit à l'image

Chaque concurrent autorise la STAM, organisateur de la manifestation, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente manifestation sportive. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la STAM.

La STAM s'interdit de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Elle s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Chaque concurrent se reconnaît être entièrement investi de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

11. Autres

Si le Run Archery Tour devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif totalement indépendant de la volonté de la STAM, organisatrice de l'épreuve, aucun remboursement des frais engagés lors de l'inscription par l'athlète ne pourra être effectué.

Tout manquement au règlement entraînera une disqualification de l'athlète sans remboursement possible des frais engagés pour participer à l'épreuve.

Un athlète inscrit et non présent à l'épreuve ne peut exiger de la STAM le remboursement des frais engagés lors de l'inscription.

BONNE COURSE ET BON TIR A VOUS !